

COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 novembre 2021

Présents :

- ↳ Anthony Berceau arrivé à 20h40
- ↳ Christelle Lavalley
- ↳ Christophe Dupont
- ↳ Elodie Cachet-Mallet
- ↳ Laurent Montéleon
- ↳ Yohann Pesquerel
- ↳ Angélique Osmont
- ↳ Béatrice Aillet
- ↳ Dany Duault
- ↳ Gilbert Montaigne
- ↳ Karine Beaussieux
- ↳ Nathalie Leneveu
- ↳ Yves Lecordier

Absents avec Pouvoir :

- Marc Chauvet a donné pouvoir à Anthony Berceau
- Emilie Barrez a donné pouvoir à Angélique Osmont
- Michel Granger a donné pouvoir à Gilbert Montaigne

Absents :

- Olivier Guérard
- Charlotte Avoine
- Tommy Hery

Secrétaire de séance : Elodie Cachet-Mallet

Rédaction : Elodie Gérard

Quorum atteint avec 13 membres élus présents en début de séance à 20h30

Présence des journalistes

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 21 octobre 2021
- 2) Indemnités : - Agent recenseurs
- Coordonnateurs
- 3) Remboursement des frais de formations
- 4) Bons personnel
- 5) Cimetière
- 6) Aménagement Salle des fêtes de Vaubadon
- 7) Travaux
- 8) Sécurisation école de Vaubadon
- 9) Décorations de Noël
- 10) Questions diverses

Point crise sanitaire :

Vu la dégradation de la situation sanitaire en France (la quasi-totalité des départements a dépassé le seuil d'alerte), il ne fait aucun doute que le pass sanitaire sera prolongé.

Validée pour l'essentiel par le Conseil constitutionnel, la loi Vigilance sanitaire a été publiée jeudi 11 novembre. Elle va servir de base pour prolonger le pass sanitaire.

Depuis le 10 novembre, il est de nouveau possible de tenir les réunions des conseils régionaux, départementaux, municipaux, communautaires, ainsi que celles des organes délibérants des syndicats, selon des règles différentes de celles fixées par le Code Général des collectivités territoriales.

Il est donc possible de tenir ces réunions « en tout lieu », de se réunir sans public ou avec une jauge maximale.

Le texte autorise à nouveau que les réunions se tiennent en visio ou audioconférence.

Le quorum permettant à une assemblée de se tenir repasse de la moitié à un tiers, et les élus peuvent à nouveau être porteurs de deux pouvoirs au lieu d'un.

Arrivée de M. le Maire

- Cérémonie du 05 décembre :

M. Berceau propose que la cérémonie d'hommage aux « Morts pour la France » du 05 décembre se déroule chaque année dans une commune aux alentours de Balleroy/Le Molay Littry. Chaque commune participante sera soutien logistique et matériel. M. le Maire souhaiterait également que nos écoles soient associées à cette cérémonie.

Article 1 -Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 21 octobre 2021

Le conseil approuve le compte-rendu de la séance du 21 octobre 2021.

Article 2 -Nouveaux points à l'ordre du jour

- TVA/marge vente des parcelles du lotissement

Le conseil municipal doit valider la TVA sur marge, calculée sur la vente des parcelles du lotissement.

Elle s'élève à 157 646.37 €.

(Montant vente TTC 867 445.00 € - Montant vente HT 709798.63 €)

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité, la TVA sur marge calculée sur la vente des parcelles du lotissement. (Vote : 16/16)

- Décision modificative budget local commercial

Une décision modificative est nécessaire pour enregistrer les arrondis de TVA sur le budget commercial.

33 centimes à prendre sur le compte 678 et à reverser au compte 65888

Le Conseil municipal autorise le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative. (Vote : Pour 15/16, contre 1/16)

- Créations de postes

4 agents de la commune ont un avancement de grade automatique. Afin de les valider, il est obligatoire de créer les postes correspondants.

La création des postes suivants est donc nécessaire :

- Un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
- Un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 2 postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe.

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité, la création des postes correspondants aux avancements de grade. (Vote : 16/16)

- Huis clos

Article 3 : Recensement de la population

Le recensement est prévu du 20 janvier au 19 février 2022.

La commune est divisée en 3 districts, il faut donc créer 3 postes d'agents recenseurs pour cette période, et 2 postes de coordonnateurs qui seront les interlocuteurs de l'INSEE.

L'Etat attribue une dotation forfaitaire à la commune de 2520 €.

Il est proposé de répartir cette somme aux agents recenseurs, cela leur ferait une indemnité de 840 € net pour la période de recensement, et le remboursement de leurs frais kilométriques pour la formation si nécessaire.

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité, cette répartition. (Vote : 16/16)

Article 4 :RH : remboursement des frais occasionnés par les formations ou autres déplacements nécessités par les besoins du service

Le remboursement des frais de déplacement aux agents, lors d'une formation ou autre déplacement nécessité par les besoins du service, doit faire l'objet d'une délibération.

Selon le décret (n°2019-139) du 26/02/2019, si les repas ne sont pas fournis gratuitement, l'agent perçoit une indemnisation pour ses frais de restauration, sur la base d'un forfait de 17.50 € par repas, et s'il doit utiliser son véhicule, il est indemnisé sur la base des indemnités kilométriques (taux fixés par arrêté ministériel).

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité, cette prise en charge à la condition que l'agent produise un ordre de mission et une attestation de présence si formation. (Vote : 16/16)

Article 5 : Bons cadeaux pour le Noël des agents

Chaque année, il est distribué un bon d'achat de 100 € aux agents.

Il est proposé de renouveler ces bons cette année.

Ils seraient à dépenser dans les commerces de Balleroy-sur-Drôme, avant fin février

Le Conseil municipal accorde l'attribution d'un bon d'achat de 100€ à chaque agent (Vote : Pour : 15/16, Abstention 1/16)

Article 6 : Cimetière

Des vols au cimetière de Balleroy ont été constatés.

Il est donc proposé que les agents techniques ouvrent et ferment le cimetière la semaine, et que le gardien en fasse de même le week-end.

La mise en place d'un horaire d'été et d'un horaire d'hiver est en réflexion.

M.Montaigne demande s'il serait possible d'envisager une fermeture automatique programmable.

Article 7 : Aménagement Salle des fêtes de Vaubadon

Tous les sapins morts ont été coupés, aux abords de la salle des fêtes de Vaubadon, la semaine dernière. Les souches ont été arrachées, les talus remis au propre afin d'accueillir de futures plantations.

Les sapins seront broyés en copeaux courant décembre.

Article 8 : Travaux

- Rappel du dernier conseil :

Le véhicule électrique appartenant à la Commune est en panne, deux devis avaient donc été présentés :

- Goupil pour un montant de 4671,19€TTC
- Erikwad pour un montant de 5552,23€ TTC entretien inclus

Le Conseil municipal avait décidé d'accepter le devis d'Erikwad pour un montant de 5552,23€.

Finalement, les travaux à effectuer sur ce véhicule seront moindres et ne coûteront à la municipalité que la somme de 1871,09€.

- Travaux en cours :

- * Ailes d'Ange : les employés communaux ont commencé les travaux d'isolation à l'étage.
- * Presbytère : il sera nécessaire de faire une nouvelle dalle béton afin d'y installer une citerne à fioul. M. Chauvet a fait don d'une chaudière qui sera changée.
- * Rue de Gilles : un enrobé est prévu après les travaux d'enfouissement du réseau.
- * Les Guélinets : afin de régler un problème d'inondation, trois devis de travaux sont présentés au conseil :
 - l'entreprise Lebas pour un montant de 624€
 - l'entreprise Godet pour un montant de 1 404€
 - l'entreprise Lemere pour un montant de 3 503€

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise Lebas pour un montant de 624€. (Vote:16/16)

- * Rue de la Couture : une réfection de la voirie est à l'étude par l'intercom, ce qui induirait des travaux à la charge de la commune tels que le stationnement, le busage....Dans cette éventualité, un chiffrage sera à prévoir.
L'intercom communiquera sa décision courant décembre.
- * Rue Guilbert : M. Dupont a rencontré M. Mouchel et Mme Fleury du Département afin de leur faire part des attentes des habitants de la rue. Ceux-ci envisagent de lancer une étude qui sera présentée à la seconde réunion publique prévue en début d'année 2022, à laquelle ils assisteront.

Article 9 : Sécurisation école de Vaubadon

Une zone 30 avait été proposée afin de sécuriser les abords de l'école de Vaubadon. M. Pesquerel a été contacté par le Département et la sous-préfecture qui déconseillent cette limitation de vitesse.

L'idée de mettre un feu à récompense avec deux capteurs est en cours de réflexion, un chiffrage avec l'entreprise Lacroix sera effectué courant novembre.

Sécuriser l'école et couper la vitesse dans la commune est l'objectif premier.

Article 10 : Décorations de Noël

M. le Maire offrira, cette année encore, les sapins pour décorer les Mairies. Des sapins seront également mis dans les deux salles des fêtes et les écoles.

Les tilleuls n'étant pas taillés cette année, il n'y aura pas d'éclairage rue du Sapin. Les décorations seront installées sur la place et au rond-point du Sapin.

Une étude pour un achat de nouvelles décos sera effectuée courant 2022.

Article 11 : Téléphonie et photocopieur

M. Montéléon explique au conseil la volonté de changer de prestataire. En effet, il s'avère que NS Partner a vendu à l'ancienne municipalité des équipements dont la mairie n'avait pas besoin.

A titre d'exemple, ils ont équipé la mairie de Vaubadon d'un standard téléphonique alors qu'il n'y a qu'une seule personne lors des permanences.

A ce jour, il reste 39 mensualités pour la téléphonie et 29 mensualités pour les photocopieurs qui seraient soldées avec le changement de partenaire.

Des devis sont actuellement en cours avec un partenaire local.

Avant de poursuivre M. le Maire annonce l'annulation du conseil municipal du 16 décembre.

Article 12 : Questions diverses

- Médecin:

Afin de donner toutes ses chances à la Municipalité de trouver un médecin, il est proposé au conseil de réaliser un clip vidéo qui sera mis sur les réseaux en partenariat avec une célébrité.

La réalisation de ce clip vidéo qui coûterait 9 380.00 € ne sera faite seulement qu'après le cas où un nouveau médecin ne sera pas trouvé d'ici janvier/février.

Le conseil municipal donne un accord de principe afin de réaliser ce clip si aucun médecin n'a été trouvé d'ici janvier/février. (Vote : Pour 15/16, abstention:1/16)

- Ecole de Vaubadon :

L'Académie et l'Intercom annoncent une fermeture de l'école de Vaubadon d'ici quelques années et souhaitent que les enfants soient scolarisés à l'école du Tronquay.

M. Berceau et M. Pesquerel s'opposent fermement à cette décision. Si la fermeture devenait inévitable, ils feraient tout ce qu'il est possible afin que les élèves du RIP (Rassemblement Pédagogique Intercommunal) de Forêt soient scolarisés à Balleroy.

Il est rappelé que l'école de Balleroy a une capacité de 168 enfants. Elle en compte actuellement 85, ce qui permettrait d'accueillir les 78 enfants du RIP de la Forêt.

- Arbre de Noël :

Le 18 décembre prochain l'arbre de Noël des enfants se tiendra à partir de 15h au gymnase.

Les 154 enfants inscrits pourront assister au spectacle qui débutera à 15h.

- Téléthon :

Les 04 et 05 décembre prochains, les associations et la municipalité s'associent afin de proposer de nombreuses animations en faveur du Téléthon. Un flyer sera transmis par les moyens de communication habituels

- Conseil d'école :

Les enseignantes de l'école de Balleroy signalent que la route pour se rendre en forêt avec les enfants est trop dangereuse. C'est pourquoi elles ont décidé de ne plus y aller.

Elles demandent que dans un premier temps le passage piétons du stade soit repeint.

- Éclairage stade :

L'éclairage du stade serait mal positionné, une vérification sera faite par les employés communaux.

-Repas des aînés :

Un goûter sera organisé à la salle des fêtes de Vaubadon le 19 décembre à partir de 15h afin de remettre des colis aux plus de 65 ans.

La date du prochain conseil municipal vous sera communiquée ultérieurement.

Fin de la séance 22h45